

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2021

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 27 janvier à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO, Maire.



Monsieur le Maire démarre la séance en souhaitant à tous une bonne année pleine de travail au service des vernolitains, un travail qu'il souhaite fructueux et constructif, que cette année soit plus radieuse que 2020.

Monsieur le Maire souhaite également avoir une petite pensée pour une de leurs collègues, Mme Najia BOUADLA-ABDI, qui a perdu sa maman il y a quelques jours.



Monsieur le Maire propose ensuite d'inscrire deux notes supplémentaires à l'ordre du jour.

La première concerne la possibilité de lancer des investissements sur le budget de l'eau dans la limite légale.

La seconde concerne la signature des avenants aux conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés bâties dans les Quartiers Politique de la Ville de l'Agglo du Pays de Dreux.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout de ces deux points.



Monsieur le Maire débute l'ordre du jour avec l'approbation du compte-rendu du 16 décembre.

M. LAMRINI prend la parole et indique que si le matériel ne fonctionnait pas une fois de plus, son équipe ne participerait plus aux Conseils municipaux.

Il indique ensuite qu'encore une fois, le compte-rendu ne reflète pas ce qui a été dit et qu'il a été amélioré dans le sens de M. le Maire.

Il reprend un extrait du compte-rendu qui concerne le vote de l'organigramme général par le Comité technique.

Selon M. LAMRINI, Monsieur le Maire fait preuve d'une malhonnêteté intellectuelle.

M. LAMRINI indique que lors du dernier Conseil municipal, Monsieur le Maire a confirmé que les représentants du personnel avaient approuvé l'organigramme général au Comité technique du 2 novembre. Or, sur le Procès-verbal du Comité Technique, il est indiqué que 5 représentants du personnel ont voté contre l'organigramme.

Pour M. LAMRINI, c'est un premier mensonge de la part de M. le Maire.

M. LAMRINI aborde ensuite le point sur la valeur du terrain Louis.

M. le Maire avait indiqué que la valeur du terrain Louis représentait 340 000 € sans boni.

Or, selon M. LAMRINI, en calculant l'achat du terrain Louis + l'expropriation + les frais de notaire + la démolition et la dépollution, nous arriverions à une somme de 600 000 € pour les contribuables.

Monsieur le Maire aurait pu prendre la décision d'annuler cette vente pour la récupérer à la Ville.

Or, 300 000 € sont offerts à une société privée qui va faire du bénéfice sur les ventes.

Pour M. LAMRINI, M. le Maire avait la capacité de refuser cette vente.

M. LAMRINI s'interroge sur les pratiques de M. le Maire.

Monsieur le Maire reprend la parole et corrige les propos de M. LAMRINI afin d'éclaircir la situation.

Concernant le vote du Comité technique, les représentants du personnel ont voté contre la base d'organigramme et ont validé la méthode.

Concernant le terrain Louis, Monsieur le Maire se permet de tempérer les propos de M. LAMRINI.

Si nous regardons uniquement la dépense, celle-ci monte effectivement à 600 000 €, ou plus exactement 599 000 €.

Monsieur le Maire explique qu'aujourd'hui, le projet du terrain Louis, c'était notre capacité à passer d'une friche industrielle à une zone d'habitat dans le cadre de l'ANRU 1.

La Ville a été accompagnée largement dans ce cadre-là.

Pour mémoire, le terrain Louis a été acquis par la ville de Vernouillet à hauteur de 450 000 €.

Il a été engagé des travaux de dépollution à hauteur de 150 000 €. Aujourd'hui, nous avons reçu en recettes 350 000 € de la part de NEXITY et 270 000 € de subvention de l'Etat pour nous accompagner dans la résorption de cette friche.

Au total, le projet aura coûté 599 000 € mais si nous enlevons ce que cela a rapporté en vente et subvention, nous obtenons une conversion de friche en habitat qui n'a rien coûté aux vernolitaïns, voire qui leur a rapporté. Le bilan financier est positif de 11 000 €.

Monsieur le Maire met ensuite au vote le compte-rendu.

Le Conseil municipal approuve, à la majorité et 5 abstentions, le compte-rendu du 16 décembre 2020.



Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour avec l'adoption du règlement intérieur du Conseil municipal.

Monsieur le Maire indique qu'il nous faut, dans les 6 mois suivant l'installation, adopter le règlement intérieur du Conseil municipal.

Il propose donc de le parcourir et indique que le règlement intérieur précise dans un premier temps le lieu et la fréquence de séance, les règles de convocations à respecter, les règles de quorum.

Le règlement précise également, qu'en cas d'absence du Maire, le règlement prévoit son remplacement dans l'ordre du tableau.

Il précise que les séances de Conseil municipal sont publiques et que si elles ne peuvent pas l'être, elles peuvent être retransmises par des moyens de communications audiovisuelles.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est organisée en 5 commissions thématiques composées de 16 membres chacune.

Les commissions sont constituées pour travailler préalablement les délibérations qui doivent passer au Conseil municipal et que si des questions sont à poser, elles doivent être évoquées lors de celles-ci.

Les articles de 11 à 17 sont des règles de bienséance et de fonctionnement du Conseil municipal. A l'issue de chaque Conseil municipal est rédigé un compte-rendu.

Les articles 20 et 21 sont des articles de droit : droit à la formation pour les élus, le droit au local pour l'opposition.

L'article 22 est lié à l'exercice budgétaire où les délais de convocation passent de 5 à 10 jours, un Débat d'Orientations Budgétaires qui doit faire état du contexte contenant un volet Ressources Humaines pour les communes de notre strate.

L'article 23 indique que l'ensemble des marchés attribués par la commune sont consultables sur demande.

Enfin l'article 24 indique que nous devons les paroles quant à la Tribune de chaque groupe politique, ce que nous avons déjà fait lors d'un précédent Conseil municipal.

Il est bien entendu que le règlement peut être modifié à tout moment.

M. MALANDAIN prend la parole et indique qu'il ne voit pas apparaître dans le règlement la possibilité d'avoir recours à la visioconférence si cela était nécessaire en cas de pandémie ou autre.

Il demande s'il est possible d'ajouter cet article au règlement.

Monsieur le Maire précise qu'il est évident que les règles du Conseil municipal s'adaptent et une partie pourrait nous autoriser à faire des séances en visio mais pas forcément de façon individuelle. Il faudrait avoir des petites salles car cela nécessite un technicien dans chaque entité pour s'assurer du juridisme formel obligatoire.

Comme l'indique l'article 25, peut être modifié.

Si toutefois, il y avait des propositions au cours du mandat, Monsieur le Maire se fait fort de les étudier et de modifier le règlement, le cas échéant.

Mme QUERITE prend la parole et souhaiterait revenir sur l'article 12.

Lors du premier Conseil municipal, l'opposition avait protesté sur le fait qu'il y aurait moins de Conseils municipaux durant l'année et Monsieur le Maire avait indiqué qu'en effet, il y en aurait moins mais qu'il y aurait davantage de débats et les séances dureraient éventuellement plus longtemps si besoin.

Or, l'article 12 indique que pour chaque délibération, deux interventions de 10 minutes maximums seraient autorisées.

Mme QUERITE trouve cela contradictoire et indique que cela montre une attaque contre la démocratie et une démonstration d'autoritarisme.

Elle indique que son équipe ne peut pas voter en l'état un règlement intérieur avec cet article.

Monsieur le Maire souhaite nuancer les propos de Mme QUERITE et indique que l'autoritarisme est un terme bien fort.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire ne peut être qu'invitant à participer en amont aux commissions qui permettent le travail sur les délibérations menées au Conseil municipal car c'est aussi à ce moment-là que nous faisons converger nos idées.

Ces deux questions maximums par délibération s'appliquent à tous.

Que ce soit la majorité ou l'opposition, c'est la capacité à synthétiser les questions sur une délibération et il appartiendra à chacun de faire en sorte que ces questions permettent d'évoquer éventuellement deux avis différents dans un groupe.

Monsieur le Maire indique qu'à son sens il y a quand-même un esprit de synthèse et de préparation à avoir en amont des Conseils municipaux.

Monsieur LAMRINI prend ensuite la parole pour compléter l'intervention de Mme QUERITE.

Il indique que les commissions sont des réunions d'information car les débats se font en Conseil municipal.

Selon lui, Monsieur le Maire veut les museler car il a divisé par 2 les Conseils municipaux, il a mis un huis clos jusqu'à la fin de l'état d'urgence et non la fin du confinement.

Monsieur LAMRINI indique que Monsieur le Maire n'arrivera pas à le museler et que s'il a des questions à poser en Conseil municipal, il en posera autant qu'il le veut.

Il ajoute que deux questions pour le ROB, par exemple, sont insuffisantes.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de voter un règlement de fonctionnement et qu'une fois que celui-ci sera voté, il espère qu'il sera respecté.

Il n'est pas question de censurer les choses, il s'agit de faire un effort de préparation et de synthèse.

Monsieur le Maire indique que concernant les jugements que Monsieur LAMRINI porte sur les commissions, il faudrait assister à celles-ci pour savoir ce qu'il s'y passe.

Monsieur le Maire met ensuite au vote le règlement.

Le Conseil municipal adopte, à la majorité et 5 oppositions, le règlement intérieur du Conseil municipal.



Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour avec le rapport d'Orientation budgétaire.

Monsieur le Maire fait une synthèse de celui-ci.

Le ROB comporte 3 parties :

- Contexte économique et financier
- Les Ressources Humaines de la commune
- L'analyse budgétaire

L'économie mondiale a été touchée par la pandémie du COVID-19. Les gouvernements ont réagi en confinant les populations ce qui a plongé le monde entier dans une situation

économique quasiment catastrophique avec un petit rebond en été mais qui n'a pas suffi à pondérer cette récession économique envisagée.

Sur la zone euro, la crise sanitaire a fait chuter le Produit Intérieur Brut.

Face à cette situation, l'Europe s'est grandement mobilisée pour atténuer les impacts du second confinement.

Des mesures ont été prises dont un plan de relance de 750 milliards d'Euros, un Programme d'achat d'actifs de la BCE de 1350 milliards d'Euros.

Le chute de la croissance a été estimée à - 8% pour 2020.

En France, la croissance était de 1.5 % en 2019. Nous avons eu une chute de plus de 10 points en 2020.

Sur le marché du travail, nous avons réussi, de 2017 à 2019, à recréer des unités d'emplois progressivement.

Aujourd'hui, plus de 700 000 emplois ont été détruits sur 2020, anéantissant ainsi les efforts faits durant ces dernières années.

Le taux de chômage était entre 7 et 9% en 2019-2020 et il est annoncé 11% pour 2021 et ce, malgré la mise en place du chômage partiel pour essayer de maintenir au maximum l'emploi dans les entreprises.

L'Etat a essayé de contenir l'impact économique et social de la crise sanitaire pendant le premier confinement avec les prêts garantis par l'Etat, le chômage partiel...

Toutes ces mesures ont eu un coût de 470 milliards pour la France.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement a lancé un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards d'Euros comprenant 3 axes : écologie, compétitivité et cohésion.

Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation française devrait à peine atteindre 0.5 % en moyenne en 2020 et demeurer à 0.6 % en 2021.

La crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises atteignant des niveaux records.

Sur le contexte financier, la loi de Finances se donne un double objectif : limiter l'impact de la crise sanitaire et favoriser la reprise des investissements.

Le secteur public territorial représente 55% des investissements donc le plan de relance mis en place par l'Etat s'adresse principalement aux collectivités pour essayer de continuer à investir.

Sur les transferts financiers, l'Etat prévoit une baisse de 10 % qui s'explique par l'arrêt du dégrèvement de la Taxe d'Habitation mais le bloc commune est compensé par de nouvelles ressources fiscales.

Les concours financiers de l'Etat vont être en légère augmentation, notamment sur le FCTVA ainsi que sur le Foncier d'entreprises.

Les dotations de soutien vont être maintenues : Dotation Politique de la Ville (150 millions d'euros), DETR (1046 millions d'euros), DSIL (570 millions d'euros).

2021 sera aussi une nouveauté avec l'automatisation du FCTVA. Jusqu'ici, il y avait un retard d'un an, voire deux ans, pour le remboursement du FCTVA. Aujourd'hui, il est proposé que la TVA puisse être récupérable quasiment aussitôt après avoir été dépensée, ce qui va permettre de tirer un peu moins sur la trésorerie.

La péréquation verticale est en hausse.

Pour la troisième année consécutive, sa progression sera financée intégralement au sein de la DGF.

Enfin, la loi de Finances annonce une revalorisation des bases très modestes, à hauteur de 0.2 %.

Monsieur le Maire indique ensuite que sur le Rapport d'Orientation Budgétaire, il est nécessaire de faire un point sur les Ressources Humaines de la commune.

Monsieur le Maire fait un rappel de l'organigramme général de la Ville avec ses 6 directions.

Sur la structure des effectifs de la commune, nous avons aujourd'hui 347 agents, soit 307 équivalents temps plein. 71% sont des titulaires de la Fonction Publique.

Au niveau des filières, 127 agents sont dans la filière administrative, 60 agents en animation et 49 dans la filière médico-sociale.

Sur ces effectifs, 271 agents relèvent de la catégorie C, 37 de la catégorie B et 24 de la catégorie A.

66% des agents employés par la Mairie sont des femmes, 95% sont de nationalité française ou européenne, 26% ont moins de 30 ans et 30% ont plus de 50 ans.

Au niveau de la structure détaillée, la rémunération principale des titulaires représente 45% des dépenses, la rémunération des non titulaires s'élève à 15.7 %.

La masse salariale a baissé de 875 523 € entre 2019 et 2020.

Cela s'explique principalement par le moindre recours aux contractuels sur l'année de COVID.

Pour rappel, la prime COVID a été versée à 125 agents pour un total de 55 550 €.

Monsieur le Maire fait ensuite un point sur le temps de travail.

Le nombre de jours d'absence maladie s'élève à fin décembre 2020 à 9 525 jours, soit l'équivalent de 26 agents à temps plein (7.5 %).

En 2019, le nombre de jours d'absence s'élevait à 7 922.5, soit une progression de 20 % entre 2019 et 2020.

Cette augmentation s'explique en partie par les impacts des arrêts associés à la pandémie COVID-19 mais aussi par le nombre d'arrêts longue maladie (12 agents, équivalent à 2 500 jours d'absence).

Sur les formations, en 2020, un bon nombre de celles-ci ont été annulées ou reportées. Malgré tout, il a été décidé de multiplier par 2.5 le budget alloué aux formations pour l'année 2021, faisant passer le budget de 28 000 à 78 000 €.

Pour faire face à la pandémie, le télétravail a été mis en place afin de permettre la continuité de service. Des réflexions sont en cours pour pérenniser et étendre ce dispositif en fonction des besoins et des demandes des agents.

Sur le temps de travail, l'année 2021 sera importante car la loi de transformation de la fonction publique de 2019 vient harmoniser la durée du temps de travail de l'ensemble des agents de la Fonction Publique Territoriale, à hauteur de 1 607 heures. C'est une nouvelle règle qu'il nous faudra faire appliquer.

Une délibération sera prise courant 2021 pour une mise en application en janvier 2022.

Ce chantier ne se mènera pas sans les agents de la Ville de Vernouillet.

Ce sera l'occasion pour réinterroger le régime indemnitaire et de remettre à plat le système de rémunération afin de lui apporter plus de lisibilité et d'équité.

La 3^{ème} partie du ROB concerne l'analyse budgétaire.

Les recettes de fonctionnement sont préservées avec une augmentation légère de 1.3 % par rapport à 2020, à hauteur de 17 112 000 €.

L'équilibre général, en terme de recettes, est maintenu avec les impôts et les taxes qui représentent plus de la moitié des recettes de fonctionnement.

Les dotations et les subventions représentent un tiers des recettes.

Sur les recettes liées à la fiscalité, le budget est construit sur une hypothèse de maintien des taux fonciers (stables depuis 2010).

L'attribution de compensation de l'Agglo est identique à 2020.

Les inscriptions sont prudentes, le budgété 2021 correspondant au réalisé 2020. Nous avons au total une hausse des recettes de fiscalité de 3.19 %.

Sur les dotations et subventions de l'Etat, il est observé une baisse de 1.60 % dû à la fin des compensations des Taxes d'habitation.

La DSU et la DNP sont maintenues à leur niveau de réalisé 2020. La dotation forfaitaire est légèrement diminuée.

Les subventions des activités, les dotations DPV ou DETR sont liées à l'activité prévue et sont quasiment stables.

Le poste attribution de compensation est en diminution de 80% du fait de la suppression de la taxe habitation.

Pour les dépenses de fonctionnement, le budget primitif 2021 est construit sur la base de dépenses de fonctionnement à hauteur de 17 112 000 €, en hausse de 1.3% par rapport à 2020.

Les charges de personnel sont maîtrisées à 58.4 % des dépenses. Les charges générales sont en légère hausse dues à la pandémie.

Il a été choisi de créer une réserve pour dépenses imprévues à hauteur de 1 281 475 € plutôt en terme de prudence afin d'avoir un peu plus de souplesse s'il y avait des dépenses imprévues en fonctionnement.

Il est constaté une diminution importante des intérêts d'emprunts (-177 000 €, soit 64 %) consécutive aux renégociations d'emprunts qui ont été opérées en octobre 2020.

Les inscriptions concernant les charges de personnel sont en nette progression de 7% par rapport au réalisé 2020.

Un certain nombre de postes n'avaient pas pu être ouverts en 2020 du fait de la pandémie COVID-19.

Les inscriptions au BP 2021 sont néanmoins en légère baisse par rapport au BP 2020 du fait de ces ajustements et de l'inertie nécessaire aux recrutements de personnel qualifié.

La non-linéarité de 2018 et 2019 s'explique par la sortie de la piscine du périmètre de la Ville en 2018 et par l'intégration du secteur petite enfance depuis le CCAS en 2019.

Le projet 2020 est cohérent par rapport à l'évolution historique avec une réévaluation de 2% par an et marque le retour à une évolution maîtrisée des frais de personnel.

Sur les charges à caractère général, les achats de matières et fournitures sont augmentés de 7.99%.

Il est proposé une augmentation assez significative de 20.86 % car un certain nombre d'entretiens n'ont pas pu être réalisés en 2020 donc il est nécessaire de faire un rattrapage en 2021.

Les frais d'études, honoraires et taxes sont en hausse dus à l'augmentation des budgets de formations payantes des agents en 2021 par rapport aux années précédentes.

En revanche, les frais liés aux déplacements sont en diminution par anticipation de restrictions de circulation.

Concernant les autres charges de gestion courante, il est observé une évolution significative pour la subvention au CCAS (+27.5 %).

La subvention à la Caisse des Ecoles est stable à périmètre constant.

Les budgets alloués pour les subventions aux associations sont stables.

Les autres charges sont en hausse du fait des nouvelles prises en charge.

Monsieur le Maire explique que les budgets de la Caisse des Ecoles, principal et annexe, ont été fusionnés, ce qui évite un certain nombre de refacturation interne.

L'accompagnement aux transports à hauteur de 35 000 € et la facturation des photocopieurs à hauteur de 70 à 80 000 € ont été récupérés par le scolaire.

60 000 € de contribution à l'éclairage public vont être également récupérés (car non inscrits en 2020) dans les autres charges.

Pour chaque section, la collectivité a la possibilité de prévoir une réserve pour dépenses imprévues, d'un montant maximum de 7.5 % de chaque section.

Compte tenu du contexte incertain de l'année 2021, la collectivité a décidé de réserver une enveloppe de 1 281 475 € aux dépenses imprévues.

Cette enveloppe permettra de faire face à des dépenses imprévues non budgétées liées à la pandémie, de faire des remboursements anticipés ou renégociations d'emprunts ou bien de faire des transferts à la section d'investissement afin de réduire l'endettement prévisionnel.

Le budget primitif 2021 comporte un volet d'investissement ambitieux. Il s'élève à 10 228 361 €, en hausse de 134% par rapport à 2020 et est constitué ainsi :

Transferts de la section de fonctionnement	631 179 €
Fiscalité	450 000 €
Subventions d'investissement	1 792 496 €
Emprunts	7 004 686 €
Cessions d'immobilisations	350 000 €
TOTAL	10 228 361 €

L'équipe municipale a conscience qu'il est probable que tout ce qui est budgété ne sera pas forcément réalisé à 100 % sur l'année 2021, mais l'idée générale a été de placer la barre le plus haut possible pour ne pas se retrouver freiné et que le maximum puisse être fait en fonction des moyens humains et en tenant compte des contraintes sanitaires.

Monsieur le Maire précise également que la vente du « terrain Louis » est inscrite sur le budget 2021.

Concernant la structure de la dette de la collectivité, un gros travail de rationalisation a été opéré et a ainsi conduit à une amélioration sensible du profil d'endettement.

Aujourd'hui, nous partons avec un taux moyen à 0.95%, un capital restant dû de 13 732 675.07 €, une durée de vie résiduelle de 14 ans et 3 mois et une durée de vie moyenne de 7 ans et 5 mois. Il reste à ce jour, 35 lignes de crédit.

L'encours de la dette représente un endettement de 1 082 € par habitant, qui est au-dessus de la moyenne régionale qui est à 917 € par habitant.

La capacité d'autofinancement est la première ressource dont dispose une collectivité pour financer ses investissements.

La capacité d'autofinancement de la collectivité est plutôt bonne.

Le taux d'épargne brut de la ville s'élève à 13.05 % contre 13.4 % pour les communes de la même strate en région.

Monsieur le Maire ajoute que le remboursement du capital des emprunts passe de 1 160 000 € en 2020 à 954 000 € en 2021.

Les dépenses d'investissement sur le mandat s'élèvent à 31 millions d'euros et devraient être financées en partie par des subventions, par des ventes de terrains et avec de l'emprunt pour le solde.

Les principaux chantiers du mandat sont le Gymnase Marcel Pagnol à hauteur d'un budget bonifié à 5 000 000 €, la piscine intercommunale à hauteur de 2 200 000 €, le renouvellement urbain de la Tabellionne pour les aménagements extérieurs à hauteur de 9 500 000 € et pour les deux bâtiments à réaliser à hauteur de 5 500 000 €. Sont inscrits également la Tranche 4 de la ZAC Bois du Chapitre à hauteur de 1 500 000 € et la Croix Giboreau à hauteur de 7 500 000 €.

Ces dépenses sont à envisager de façon différente.

Pour le gymnase Marcel Pagnol, il faudra aller à la recherche de subventions pour faire en sorte que cet équipement soit financé le plus possible et à minima à hauteur de 60%, le maximum étant de 80%.

Sur la piscine intercommunale, c'est le fonds de concours, les subventions seront dans le projet global.

Pour le NPNRU, la cotation des dépenses est à 50%.

Il sera possible de tenter de bonifier les projets sur la partie « Bâtiments ». Nous avons déjà obtenu une subvention de 800 000 € dans le cadre de la réalisation du bâtiment de service public qui viendra remplacer la Maison de Quartier de la Tabellionne.

Les opération ZAC Bois du Chapitre et Croix Giboreau devront s'équilibrer par la vente des terrains.

Monsieur le Maire poursuit avec la rénovation du quartier de la Tabellionne.

Il s'agit, d'une part, de la réalisation de deux bâtiments (bâtiment de service public et un bâtiment d'économie sociale et solidaire).

Il est souhaité que le bâtiment d'économie sociale et solidaire soit fait assez tôt dans le mandat car au regard de ce qui a été observé sur la situation économique, nous allons avoir de gros besoins en insertion et en employabilité.

Ce bâtiment est envisagé en amont du bâtiment de service public.

Les Villes de Vernouillet et de Dreux ont souhaité s'engager dans un important projet de renouvellement du quartier « Bâtes-Tabellionne ».

Ce programme est axé principalement sur la nécessité de désenclaver le quartier, d'introduire une mixité d'habitation, d'améliorer l'offre de services publics et de développer l'économie sociale et solidaire et l'agriculture urbaine dans le quartier.

L'autre projet majeur est la Tranche 4 de la ZAC Bois du Chapitre.

La composition urbaine de la Tranche 4 du Bois du Chapitre s'inscrit en continuité du caractère des tranches précédentes qui ont globalement donné satisfaction sur le plan urbain, quant à la diversité des statuts d'habitat et des formes d'habitat.

La Tranche 4 s'étend sur une superficie de 7.2 hectares. Le système des voies est prolongé pour permettre leur bouclage fluide.

Le passage d'un bus est prévu.

Cette opération est identifiée dans le cadre d'un budget annexe à part.

Dans la prolongation du quartier de la Tabellionne, la Ville de Vernouillet a décidé de procéder à l'étude d'un projet d'aménagement concernant le secteur dit de « La Croix Giboreau ».

Cette future ZAC s'étend sur une superficie d'environ 14.9 hectares.

Le périmètre de ce futur quartier n'est pas encore défini et les budgets évalués ne sont que des estimations. L'opération sera réalisée dans le cadre d'un budget annexe.

La réalisation se fera de façon concertée avec les vernolitains et sous délégation de maîtrise d'ouvrage à un ou plusieurs aménageurs, avec un objectif d'autofinancement par la vente des terrains.

Concernant le complexe sportif Marcel Pagnol, le projet initial a dû être revu à la suite de l'arrêt des travaux en 2018 pour des désordres au niveau de la structure et notamment un litige entre les bureaux de contrôle du Maître d'œuvre et l'entreprise de charpente.

La Ville a une grande volonté de relancer le projet en 2021. C'est pourquoi, le budget initial est passé de 2.5 millions d'euros à près de 5 millions d'euros.

Concernant la piscine intercommunale, les travaux devraient se faire à partir de cet été.

Le programme porte sur la réhabilitation de la piscine existante avec aménagement d'un espace bien être et la réalisation d'une extension avec création d'un bassin ludique, de plages à univers ludiques et de zones de jeux sans profondeur.

Le coût total des travaux est d'environ 9.3 millions d'euros avec une participation financière de la Ville à hauteur de plus de 2.2 millions d'euros.

En plus des investissements structurants, des dépenses d'investissement en 2021 sont prévues pour des projets significatifs comme :

- ❖ Les projets pluriannuels
- ❖ L'enfouissement des réseaux rue Armand Dupont
- ❖ L'extension du cimetière
- ❖ La dernière tranche de la réfection de la toiture de l'école Gérard Philippe
- ❖ Des travaux courants d'entretien et rénovation et des investissements indispensables au bon fonctionnement des services de la collectivité
- ❖ Le remboursement des emprunts

Concernant le budget du CCAS, celui-ci est composé de deux budgets : budget annexe du CCAS et budget principal du CCAS.

Le budget annexe concerne le service à domicile avec une participation du département en hausse de 4% en fonctionnement.

En investissement, le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 8 726.56 €.

Le budget principal du CCAS s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à hauteur de 961 316 €.

Il est observé une augmentation de la subvention de la Ville et du portage.

Quant à l'investissement, le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 25 650 €.

Concernant le budget de la Caisse des écoles, Monsieur le Maire rappelle que les deux budgets ont été fusionnés afin de simplifier et de supprimer des refacturations internes. Cela permet d'avoir un budget équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à hauteur de 967 500 €.

En investissement, le budget s'équilibre également en recettes et dépenses à hauteur de 41 100 €.

Concernant le budget de l'eau, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 400 097 € en fonctionnement et à 327 302.37 € en investissement.

Concernant le budget de la ZA Bonsecours, aucune nouvelle opération n'a été effectuée, hormis la vente du terrain restant.

Enfin, pour le budget de la ZAC Bois du Chapitre, aucune nouvelle opération n'a été effectuée hormis les remboursements d'emprunts. La Ville est en attente de décisions d'aménagement.

Gisèle QUERITE prend la parole pour apprécier le rapport.

Selon elle, ce rapport est un constat gouvernemental. Elle aurait aimé avoir un constat plus personnel de la part du Maire, après le fiasco de la gestion de l'épidémie.

Cette crise sans précédent comptabilise des millions de pauvres, des milliers de sans-abri, une jeunesse sacrifiée et les richesses des plus riches explosent.

Comme le spécifie la loi de Finances, les collectivités territoriales sont des actrices essentielles en matière d'investissement et de maintien de l'emploi mais elles sont aussi garantes des services publics indispensables, dernier rempart pour nos concitoyens et concitoyennes si durement touchés par la crise.

L'Etat aurait dû donner de véritables moyens aux collectivités, plutôt que de se désengager de plus en plus en responsabilité de la nation, pour qu'elles puissent répondre à l'immensité des besoins.

Construire le monde de demain, c'est d'abord que chacune et chacun de nos habitants puissent vivre dignement.

Nous pouvons être inondé de chiffres, nous savons que les collectivités sont en difficultés et que leur capacité d'investissement et d'autofinancement sont insuffisants.

Sur la partie Ressources Humaines, Mme QUERITE souhaite revenir sur les statistiques. Sur les effectifs, pour une bonne analyse de la situation, il semble indispensable qu'il soit ventilé par genre.

Nous savons que 66% des agent(e)s sont des femmes mais il serait plus juste de connaître le nombre de temps plein, de temps partiel, de vacataires, les filières techniques, le nombre de chefs de service, de directrices, ...

Selon Mme QUERITE, à l'heure où l'égalité Hommes/Femmes est à l'ordre du jour, que ce soit dans la sphère publique ou privée, ce n'est plus possible de sortir de telles statistiques.

Sur la réforme du temps de travail, bien que le sujet soit complexe, il aurait été judicieux de montrer dans quelle direction la Ville souhaite aller.

Pour la rémunération des agents, cette réforme pourrait être l'opportunité de se pencher sur l'absentéisme et de revoir certaines inégalités concernant, entre autres, le RIFSEEP.

La prévention, la motivation, l'absentéisme passent certainement par davantage de justice salariale.

Sur le budget, Mme QUERITE note une hausse du secteur social à laquelle nous ne pouvons être que satisfaits mais cela pose interrogation sur la politique sociale.

Pour faire face à cette augmentation considérable de pauvreté, l'année 2021 devrait être l'année de nouvelle solidarité avec de l'accompagnement accru, de l'aide financière à la vie associative et plus particulièrement aux associations caritatives.

Mme QUERITE persiste à demander une aide particulière à la restauration scolaire car trop d'enfants souffrent de malnutrition.

La collectivité doit prendre des mesures exceptionnelles.

Les économies faites sur l'évènementiel pourrait être reversées sur un fonds d'aide à la cantine.

Dreux et Vernouillet sont les plus impactées par le chômage et la précarité.

Il serait nécessaire de faire un travail de mobilisation et de sensibilisation avec les centres sociaux, les associations, les écoles, les travailleuses familiales et travailleurs sociaux pour repérer les familles dans le besoin.

Sur la rénovation urbaine, il doit s'agir d'une révolution urbaine. La population doit être associée au-delà de ce que la loi NPNRU exige en matière de concertation.

Dans ces quartiers les plus touchés par la crise, il y a urgence à développer et à créer des associations d'insertion.

L'équipe de l'opposition sera très attentive avec un esprit de construction chaque fois que cela ira dans le bon sens des vernolitains.

Selon Mme QUERITE, Monsieur le Maire a décidé de limiter les interventions de l'opposition n'est pas faite pour être muette mais pour s'exprimer sans censure.

Sur le budget, des projets sont à soutenir mais il y a trop de flou sur des thématiques importants selon Mme QUERITE.

Les choix politiques de Monsieur le Maire à l'alternative à l'endettement, qui tente d'augmenter la fiscalité, interroge Mme QUERITE.

Elle s'abstient donc pour le vote du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Monsieur le Maire précise que le projet du ROB est fait à taux d'imposition constant.

Il remercie Mme QUERITE pour ses remarques et commentaires variés qui marquent la position de son opposition.

M. LAMRINI prend la parole à son tour et demande à ce que le directeur des Finances ait un devoir de mesure.

M. LAMRINI a des interrogations sur l'organigramme de la direction des Finances. Le directeur des Finances, qui vient du privé et ne connaît rien du service public, gère les Ressources Humaines sachant qu'une personne expérimentée a été recrutée en tant que responsable.

Or, les Ressources Humaines publiques et privées sont différentes et il n'est pas demandé la même chose à un financier et à un responsable RH.

Selon M. LAMRINI, Monsieur le Maire veut gérer la Ville comme une entreprise privée.

Le deuxième point qui intrigue M. LAMRINI est la création de certains postes.

Dans la Direction de l'Action sociale, de solidarité et de Logement, il n'est pas fait référence au poste de référent logement qui a été créé après les élections. M. LAMRINI

se demande si c'est le fait que ce soit la femme d'un élu qui est sur le poste. Le poste n'a pas été ouvert à candidature.

Par rapport à l'absentéisme, les 31 jours d'absence par an et par agent indiquent une problématique de management et de mal-être.

M. LAMRINI donne quelques exemples d'absentéisme dans les grandes et moyennes Villes :

- Saint-Denis : 52 jours
- Toulon : 52 jours
- Mérignac : 45 jours
- Orléans : 19 jours (effectif de 2 700 agents)
- Nîmes : 15 jours

En comparaison, la ville de Vernouillet est dans le rouge.

Au niveau des Ressources Humaines, la présentation est floue.

Il est prévu une augmentation de la masse salariale de 7% en 2021 par rapport au réalisé 2020.

M. LAMRINI s'interroge sur cette augmentation alors que le rapport indique des effectifs stables avec des départs en retraite et des mutations.

Afin de pouvoir se prononcer à terme sur la pertinence de ce budget, M. LAMRINI demande à ce qu'il leur soit communiqué le nombre d'agents par direction et par service, 2020 et budgété 2021, le taux d'absentéisme hors COVID par direction et par service, le coût, la masse salariale 2020 et celle budgétée de chaque direction et service avec impact de la stagiairisation et des 35h, l'impact des nouveaux départs (retraite et mutations), le montant des dépenses des formations par direction et service, des détails sur la politique salariale.

Selon M. LAMRINI, ce n'est pas une maîtrise de la masse salariale mais une dérive.

Au sujet du gymnase Pagnol, le complexe sportif est un besoin mais, selon M. LAMRINI, la présentation a été survolée. Il fait un rappel du projet initial.

M. LAMRINI a du mal à imaginer la faisabilité des projets dans les délais impartis.

Monsieur le Maire reprend la parole et revient sur quelques points.

Pour l'absentéisme, Monsieur le Maire indique que c'est un sujet qu'il souhaite suivre de près et améliorer durant le mandat.

Monsieur le Maire observe que M. LAMRINI revient régulièrement sur sa personne et sur sa gestion des affaires privées.

Or, Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas été chef d'entreprise d'une multinationale mais que son parcours est plutôt une entreprise familiale où les salariés font partie quasi intégrante de la famille où nous sommes habitués à nous serrer les coudes et où nous déployons des dynamiques très partenariales. M. STEPHO a surtout un parcours éducatif et d'entrepreneur familial.

Concernant le poste de référent logement, celui-ci est un poste occupé par un contractuel. Comme il est indiqué sur le Procès-verbal du Comité Technique que M. LAMRINI s'est procuré, ce poste sera ouvert comme n'importe quel autre poste à la fin

du contrat du dit agent. Monsieur le Maire précise que cet agent fait partie de nos effectifs depuis longtemps puisqu'il était agent d'accueil à la Passerelle.

Le Conseil municipal prend acte des remarques de M. LAMRINI sur le ROB qui a été présenté.

M. MEBARKI intervient pour dire qu'il n'est pas indiqué de calendrier pour le complexe sportif. Les dates de début des travaux et la date de livraison ne sont pas précisées.

M. MEBARKI demande si la Ville a essayé de renégocier avec le Département pour obtenir des subventions ou si la Ville gardait la convention tripartite qui n'est peut-être plus adaptée au vu de la réhabilitation du complexe et des travaux qui vont être faits par la municipalité. Il aurait été intéressant que le Département participe.

M. MEBARKI demande également si le mouvement sportif a été concerté.

Enfin, dans le cadre du label terre de Jeux 2024, il serait important que la Ville candidate pour obtenir des subventions.

Monsieur le Maire répond que le calendrier des travaux leur sera communiqué dès que possible et qu'il y aura un échange sur la convention tripartite.

Quant à solliciter les acteurs sportifs pour la consultation, cela lui paraît indispensable.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire, à la majorité des voix et 5 abstentions.



Mme MANSON poursuit l'ordre du jour avec le tableau des subventions 2021.

Pour 2021, nous avons reconduit le tableau de 2020.

Mme MANSON indique que la Caisse des Ecoles aura 148 000 €, le CCAS aura 650 000 € et pour les diverses associations, il sera versé la somme de 589 852 €.

Les subventions restent constantes par rapport à 2020.

Mme VIGNY prend la parole pour rappeler la façon dont sont attribuées les subventions. Les demandes sont étudiées en commission de manière concertée et à l'issue de cette commission, un groupe de travail est constitué pour des propositions dans un premier temps.

Dans un second temps, ce sera un temps de travail en commission.

Puis, dans un troisième temps, c'est une concertation avec le tissu associatif.

L'objectif est d'obtenir de l'équité, de la lisibilité et de la compréhension pour les associations, ainsi qu'un souci de transparence. La Ville a une volonté de soutenir les associations qui seront complémentaires et cohérentes dans leurs actions avec les priorités des actions municipales.

Mme QUERITE prend la parole et fait part de son étonnement du fait qu'il n'y ait pas de subvention attribuée au Secours Catholique au vu du travail social effectué en direction des plus pauvres de la commune de Vernouillet.

Monsieur le Maire indique qu'il sera vérifié s'il s'agit d'une erreur et une réponse sera apportée à Mme QUERITE.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le tableau des subventions 2021.



Au titre de l'urbanisme, Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour avec le point relatif aux projets DSIL Plan de relance 2020.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une délibération de rattrapage car elle concerne une demande de subvention dans le cadre de la DSIL 2020.

En fin d'année 2020, il a fallu être très réactif pour pouvoir faire des demandes de subventions dans le cadre du plan de relance 2020.

Les thématiques prévues à l'article L2334-42 du CGCT et applicables à la DSIL sont les suivantes :

1. **Rénovation thermique, transition énergétique, et développement des énergies renouvelables** (Travaux d'isolation des bâtiments sur anciennes ou nouvelles constructions, développement des énergies renouvelables)
2. **Mise aux normes et sécurisation des équipements publics** (travaux de mise en accessibilité, de sécurisation de l'accès aux écoles ou aux lieux publics sensibles)
3. **Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements**
4. **Développement du numérique et de la téléphonie mobile** (renforcement de la présence de services de connexion à internet par des réseaux Wifi publics gratuits, soutien aux initiatives relatives à l'inclusion numérique ou au développement du télétravail)
5. **Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires** (notamment dans le cadre du dédoublement des classes dans les zones REP+)
6. **Réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants** (opérations liées à l'accroissement du nombre d'habitants et plus particulièrement celles liées à l'accueil des migrants)

Les dossiers présentés au titre de cet appel à projets exceptionnel plan de relance sont les suivants :

PROJETS	COÛTS ESTIMATIFS HT	SUBVENTION DEMANDEE	TAUX DE SUBVENTION
Renforcement de la charpente Gérard Philipe - phase 3	239 142,65 €	122 385,35 €	51,20%
Remplacement de menuiseries de groupes scolaires et batiments communaux	145 000,00 €	116 000,00 €	80%
Acquisition de 2 véhicules électriques	36 751,00 €	27 500,00 €	74,83%
Installation d'un VPI - classe dédoublée Jules Vallès	5 080,00 €	4 064,00 €	80%
Eclairage public - passage en LED	39 300,00 €	31 440,00 €	80%
TOTAL	465 273,65 €	301 389,35 €	

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les actions présentées ainsi que leur plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions et à signer tout document nécessaire à ces opérations.



Monsieur le Maire donne ensuite deux informations au Conseil municipal.

La première concerne le retrait de la délibération relative au transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

En effet, une délibération n'était pas nécessaire puisque ce point relève uniquement de la décision du Maire.

La délibération passée au Conseil municipal du 18 novembre 2020 est donc retirée.

Le Conseil municipal ne s'oppose pas au retrait de cette délibération.



La seconde concerne les taxes funéraires.

La loi de finances, pour 2021, a mis fin aux taxes funéraires prévues pour les inhumations, crémations ou convois funéraires.

Il n'est plus possible, à partir du 1^{er} janvier 2021, de prélever cette taxe sur ces opérations.

Par conséquent, il y a lieu de supprimer le tarif des taxes de crémations d'un montant de 22 € sur la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2020.



Monsieur le Maire aborde ensuite la première note sur table concernant une autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget de l'eau.

Ceci est en lien avec le renforcement et le remplacement de la canalisation rue Pasteur Martin Luther King.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à engager les investissements à hauteur de 86 295 € dans l'attente du vote du budget en mars prochain.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.



Monsieur le Maire présente ensuite la seconde note sur table relative à l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les Quartier Politique de la Ville de l'Agglo du Pays de Dreux.

Une convention a été signée en 2014. Elle a été prolongée par un premier avenant 2018-2020.

Il nous faut aujourd'hui la prolonger de 2 ans pour être en phase avec le calendrier du contrat de Villes qui a été prolongé jusqu'en 2022.

Il s'agit donc d'un avenant de reconduction à l'abattement TFPB de 30% qui est accordé aux bailleurs en contrepartie d'actions sur l'entretien et la maintenance du patrimoine, l'amélioration du cadre de vie, ...

Monsieur le Maire précise que nous serons vigilants à la justification de ces abattements.

Monsieur LAMRINI prend la parole et demande de quelle façon nous pouvons vérifier cet abattement bien qu'il y ait une convention.

Monsieur le Maire précise qu'il y aura une exigence supplémentaire des contreparties des bailleurs sociaux qui sont fournis dans cet abattement.

Il faut créer une grille d'évaluation qui a du sens grâce à un nouvel outil.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les avenants de prorogation aux conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.



Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les arrêtés qu'il a pris dans le cadre de sa délégation :

- ✓ Considérant qu'une erreur de prix a été préemptée concernant l'acquisition par la commune, d'une maison d'habitation sise 3 rue Léon Blum, appartenant aux Consorts CASTRO, il a été décidé de rectifier le prix et de préempter à 111 500 € commission d'agence incluse, au lieu de 120 000 €.

La séance est close à 22h10.